

Cruelles Archives

Affaires
criminelles
de Vaucluse

NICOLINI LA TERREUR DES BOUGES

Archives
départementales
de Vaucluse

Département
VAUCLUSE

En ce mois d'août 1934, François-Xavier Forni se présente dans une maison de « tolérance » de la place de la Madeleine à Avignon. L'individu n'a rien d'un enfant de chœur. Il vient proposer sa « protection » en échange d'argent. Devant le refus de Lily, la patronne, Forni se fait menaçant. Bernadette Lapeyre, présente sur les lieux, tire avec son pistolet, entraînant la mort de Forni. Un mois après, un nouveau drame relance la guerre des gangs : Ouerdia Djidioui, proxénète de l'établissement où Forni a été tué, est à son tour abattue par Michel Nicolini, le cousin de ce dernier. Nicolini poursuit sa vengeance en abattant Lily. Michel Nicolini, la terreur des bouges, est condamné à la peine de mort.

Avignon : son Palais des papes, ses remparts, son pont si célèbre et comme toute ville qui se respecte également son quartier « chaud ». Dans la journée, les rues de ce quartier sont à peine moins fréquentées que les autres, mais la nuit, alors que les lumières s'éteignent peu à peu, une vie de plaisirs bien souvent réprouvés par la morale se met en place : alcool, jeu, sexe.

Dans les troquets, des individus parlent, rient ou se fâchent en buvant de l'alcool. D'autres jouent aux cartes ou aux dés. Mais surtout, des hommes arpentent les rues en rasant les murs et en observant de partout. Ils cherchent à trouver une dame de « petite vertu » pour quelques minutes ou bien pour la nuit. En 1934, il existe encore en France des maisons dites de « tolérance » car tolérées par la police qu'on appelle plus couramment maison close.

C'est dans une de ces maisons que commence notre affaire. Nous sommes le 15 août 1934 dans l'après-midi. L'heure n'est pas riche en clients, et le Tabarin, place de la Madeleine, ne fait pas exception. Dans la pièce principale, les deux responsables discutent. **Marthe Brun dite « Lily »** est la tenancière de la maison. Cette aimable quadragénaire est assise face à sa seconde, **Bernadette Lapeyre**, 25 ans.

Soudain, un homme fait irruption dans la salle. Ce n'est pas un client. Les deux femmes le connaissent : c'est un souteneur notoire. Rien que son allure suffit pour l'identifier : chaussures cirées, costume à l'élégance un peu tapageuse, et le célèbre Borsalino sur la tête.

Notre homme s'appelle **François-Xavier Forni**, il a une trentaine d'année et il est corse. Voici donc **Forni** qui s'approche de ces dames et leur fait une étrange demande : il veut qu'on lui donne de l'argent. Simple geste, si les dames veulent une protection fiable et éviter tout

désagrément comme un incendie par exemple. Pareille proposition fait immédiatement réagir **Lily**, la patronne ! Elle n'a de comptes à rendre à personne, ni d'argent à fournir pour une quelconque protection et encore moins à ce maquereau minable. Le ton monte et **Forni** se fait violent. Il cherche à cogner **Lily** mais deux coups de feu retentissent et il est arrêté dans son geste. C'est **Bernadette Lapeyre** qui lui a tiré au ventre avec un pistolet. **Forni** s'enfuit péniblement et finalement s'éroule sur la terrasse du cabaret. Il passe six jours à souffrir et meurt le 21 août. **Bernadette Lapeyre** est arrêtée et emprisonnée.

À peine un mois s'écoule avant qu'un nouveau drame se produise dans le quartier. Le 30 septembre 1934, dans un bar de la rue des Grottes, **Ouerdia Djidioui** est en train de boire un verre au comptoir.

Amar, son mari, n'est pas inconnu de la police avignonnaise. C'est un malfrat dangereux touchant à quasiment tout ce qui est illégal. Mais il est surtout le proxénète de la plupart des filles travaillant au Tabarin, là où **Forni** a pris la balle fatale. On assiste à une vraie guerre de gangs à Avignon : d'un côté **Amar Djidioui** et de l'autre les Corses, dont l'un des chefs est **Michel Nicolini**, qu'on surnomme **Michel le Corse** ou plus éloquemment, **la terreur des Bouges**.

Ouerdia savoure son verre quand elle entend une insulte la visant. En se retournant, elle voit deux nouveaux venus, un couple. La femme est visiblement une prostituée. Elle s'appelle **Anne Paolaggi** : c'est la veuve de **Forni**. L'homme qui l'accompagne c'est **Nicolini**, le cousin de **Forni**. C'est lui qui vient d'insulter **Ouerdia**. La femme est furieuse. En arabe, elle prononce



Place de la Madeleine à Avignon (Arch. dép. Vaucluse 2U682)

une malédiction et leur fait un doigt d'honneur. Quelques coups sont échangés et cela se termine par une lèvre en sang pour **Paolaggi** et une joue meurtrie pour **Ouerdia**. La tension semble retomber.

Seulement, deux heures plus tard alors que **Ouerdia** est devant le Tabarin faisant son inspection des filles qui attendent le client, un nouvel homme arrive, restant un peu dans l'obscurité. Quand **Ouerdia** le croise, ce n'est pas de froid, mais de peur qu'elle frémit. Elle n'a pas le temps de crier ou même de bouger. Trois détonations résonnent dans la nuit, et **Ouerdia** s'écroule, les mains pressant son ventre en sang.

« *Je t'avais dit qu'on se reverrait très bientôt* » murmure **Nicolini** avant de s'enfuir. Toutes les filles accourent auprès de **Ouerdia** mais il est déjà trop tard. La police arrive sur les lieux et toutes les filles accusent **Michel Nicolini** d'être l'assassin.

La police rouvre alors son dossier. Il est né à Scolca en Corse le 24 février 1897. Devenu très vite un voyou de Bastia, il commet son premier crime alors qu'il a à peine 20 ans. En 1920, il est condamné à dix ans de prison par la cour d'assises de Bastia. À sa libération, étant interdit de séjour en Corse, il s'installe à Avignon auprès de son cousin **Forni**. Là, il reprend ses activités illicites.

En fait, depuis 1930, il est déjà passé à cinq reprises devant le tribunal correctionnel d'Avignon pour des motifs tels qu'outrage à agents, coups et blessures volontaires, port d'arme prohibée... Il a déjà connu les cellules de la prison d'Avignon et il n'a guère apprécié. La police cherche l'assassin un peu partout, notamment dans les lieux qu'on lui sait familiers. Mais les enquêteurs reviennent bredouilles. On convoque alors les connaissances de **Nicolini** mais bien peu se déplacent jusqu'au



commissariat et encore moins sont prêts à parler. La seule chose que les policiers en tirent, c'est que tous pensent que **Nicolini** a bien fait.

Le Corse s'est en fait caché à Marseille. Il sera plus difficile de le trouver dans cette grande ville. Pourtant il bout et pense déjà à son prochain crime afin d'achever la vengeance du meurtre de son cousin **Forni**.

1h15 du matin, le 20 octobre. À Avignon, dans les chambres du Tabarin, l'ambiance est à la joie des sens, tout du moins ceux des clients. Mais bientôt, on entend des coups de feu. Dans le bar, au-dessous des chambres, la porte a été ouverte, la patronne se retourne et voit **Nicolini**, son arme à la main. La terreur des Bouges ne fait pas les choses à moitié : il vide son chargeur. Sur les six balles, quatre ont atteint **Lily Brun** dans le ventre. Une autre a blessé une des filles

qui se trouvait dans le salon en attendant le client suivant.

De nouveau, le ballet des ambulances et de la police se joue dans le quartier. À l'hôpital, le diagnostic des médecins concernant **Lily Brun** est formel : aucune opération chirurgicale ne servira. Ce n'est qu'une question d'heures. Sur les lieux, **le brigadier Bagnol** et **l'agent Rollet** interrogent les personnes présentes. Ils ont vu un homme correspondant à **Nicolini** s'enfuir par la rue Saint-Étienne et une voiture démarrer aussitôt. Avec cette information, les policiers partent à sa poursuite mais en vain.

Le 21 octobre à 6h45, **Lily Brun** meurt. Et aucune trace de la voiture de **Nicolini** n'est retrouvée à Marseille ou ailleurs. De plus en plus, la police est convaincue que la terreur des Bouges n'a pas quitté la cité des Papes. La chasse à l'homme

commence, mais attention : les policiers ont ordre de le capturer vivant.

Le 31 octobre au soir, le commissaire central reçoit un appel de **l'inspecteur Penot** : « *Commissaire je l'ai retrouvé ! Il est dans un meublé, près du restaurant des ouvriers.* » Il ne faut que très peu de temps à la police pour mettre en place un dispositif de surveillance. Plusieurs inspecteurs se placent dans la rue, guettant la moindre allée et venue. Un moment les policiers craignent de s'être fait repérer quand **Nicolini** s'accoude à sa fenêtre un instant. Mais ce n'est qu'une impression. L'homme ne se doute de rien.

Le commissaire fait installer des barrages partout dans les rues avoisinantes afin que l'assassin ne puisse s'échapper. Le pâté de maisons est complètement isolé avant la tombée



Reconstitution du meurtre de Lily Brun par Nicolini (Arch. dép. Vaucluse 2U682)

de la nuit. Et l'attente commence... Il est 1 heure du matin quand un agent posté sur un toit voit apparaître à quelques mètres de lui **Nicolini**. Celui-ci se sentant cerné cherche à s'enfuir par les toits. Le Corse se cache derrière une cheminée, revolver au poing et tire. Les policiers ripostent à leur tour et quand ils approchent de la cheminée, il est déjà parti.

Il est dans un grenier et il reprend son souffle. Ce n'est pas passé loin. Il attend le moment propice pour reprendre sa course. Vers 6h, il se dit que c'est sa dernière chance d'échapper à la police. Il sort du grenier, descend les escaliers et débouche dans la rue. Là, l'**inspecteur Penot** sort d'une ruelle et lui dit : « *Arrête-toi ou je tire !* ». Mais **Nicolini** court et tire en même temps, sans atteindre le policier. Il parvient encore une fois à s'échapper. Seulement désormais le jour est levé, il ne pourra plus filer. Il est dans le quartier et avant le soir, il sera mort ou en prison. 5 heures durant, les inspecteurs fouillent les maisons mais en vain. Le Corse est insaisissable.

On continue de chercher : les caves, les placards, les greniers des maisons avoisinantes. Au 16 de la rue des Grottes, dans une remise, un inspecteur remarque qu'il y a un trou presque invisible dans l'obscurité, assez grand pour laisser passer un homme. La peur au ventre, il s'avance doucement et grâce à sa lampe torche il voit un escalier et deux yeux derrière les marches. **Nicolini** est là, tapi. L'inspecteur remonte pour appeler ses collègues. Le commissaire fait envoyer son agent **Ladurelli**, corse lui aussi. Il se poste près de l'escalier et commence à parler en corse :

« *Ah quoi bon continuer ? Rends-toi. Tout est perdu pour toi.* » **Nicolini** pousse un soupir : « *Alors je me rends* ». Il se redresse et donne aux policiers trois armes ! Puis il tend ses poignets en soupirant une nouvelle fois. La cavale est terminée.

Il est 18 heures et le bandit rejoint une cellule de la prison Sainte-Anne. Il y séjournera pendant un an, le temps de l'instruction et que son affaire soit présentée aux assises à Carpentras. Il n'est pas si fréquent de voir des caïds de la pègre tomber. Mais les histoires de meurtre du milieu n'intéressent pas les gens. Alors quand le procès de **Michel Nicolini** a lieu à la fin du mois d'octobre 1935, on ne compte guère de public dans la salle d'audience. Face au réquisitoire implacable du procureur, l'avocat de la défense est mis à rude épreuve. Le verdict tombe le 31 octobre : **Michel le Corse** est condamné à la peine de mort. Mais surprise : **Nicolini** aura la tête tranchée sur une place publique d'Avignon et non de Carpentras comme c'était la coutume depuis la fin du XIX^e siècle.

Le 13 février 1936, les bruits courent à la gare d'Avignon que sur une plate-forme du train venant de Paris se trouve la guillotine. À partir de ce moment-là un attroupement de plusieurs dizaines de curieux se forme près de la prison Sainte-Anne espérant voir le bandit subir le châtiment suprême. Ce n'est pas pour tout de suite. Il faut installer la machine et sécuriser les lieux. Plusieurs gendarmes à cheval empêchent le passage par la rue Banasterie et la guillotine est montée juste devant l'entrée de la prison. 2 heures du matin sonnent aux clochers. La foule se fait de plus en plus dense derrière les barrages. Beaucoup ne verront rien. Et comme pour ajouter au pénible de la situation, la pluie commence à tomber, glaçant les gens. Mais personne ne songe à partir.

Quand à 5h30, on réveille **Nicolini**, il répond simplement à ses visiteurs : « *Bon.* » Il écoute l'aumônier qui tente de le reconforter. Mais **la terreur des Bouges**, en habitué du jeu, s'en moque. Il a joué, il a perdu, il doit payer. Il boit plusieurs verres de rhum d'affilée et exprime un dernier désir : voir son gardien corse, **M.**

Agostini. Il lui dit qu'il ne voulait pas mourir sans lui serrer la main.

Enfin, on lui dégage les cheveux et on l'emmène les mains liées jusqu'à la guillotine. Il est placé sur le bois qui bascule en avant. Il est 6h20, le couperet s'abat. La foule se disperse lentement, dans le plus profond silence. Quelques heures après l'inhumation du corps dans un coin secret du cimetière d'Avignon, la guillotine quitte le Vaucluse pour se rendre dans la Var

où l'attend un autre condamné à mort. **Michel Nicolini**, alias **la terreur des Bouges**, fut le dernier criminel exécuté en Avignon. ■

Carte postale d'exécution à Carpentras, 26 janvier 1909.
Arch. dép. Vaucluse 2 Fi Carpentras 18.

Ce document ne concerne pas l'exécution de Michel Nicolini mais l'image retranscrit l'ambiance d'une exécution en public avec toute la mise en scène de la tragédie : le prêtre devant la porte de la prison entrouverte, le bourreau et ses aides installant le prisonnier en chemise blanche sur la planche, la malle ouverte attendant le corps du supplicié, le fourgon et les spectateurs en demi-cercle. Théâtre d'autant plus morbide qu'il s'agit d'une carte postale.



Pièce du dossier de procédure de l'affaire Michel Nicolini dit « Michel le corse ». Arch. dép. Vaucluse 2 U 682.

Les quatre photographies, contenues dans le dossier, illustrent la reconstitution du deuxième meurtre commis par Nicolini, la terreur des Bouges. Il tira quatre balles sur Lily Brun, la tenancière de la maison close « Le Tabarin ». Il se vengea ainsi du meurtre de son cousin François-Xavier Forni tué quelques mois plus tôt.



Cruelles Archives

L'exposition propose de découvrir huit faits-divers extraits des dossiers de police, de justice, des prisons, de la presse conservés aux Archives départementales.



Ne pas jeter sur la voie publique • Département de Vaucluse • décembre 2020




Archives
départementales
de Vaucluse

www.vaucluse.fr

 @departementvaucluse

Palais des papes • 84000 Avignon
04 90 86 16 18 • archives84@vaucluse.fr
<https://archives.vaucluse.fr>